

Nous sommes pour recevoir sur nos contrats 50 pour cent du produit des bons de la province, et 50 pour cent des bons B., etc., précisément tel que proposé dans l'état du 2 mai, et suivant l'état transmis au bureau du grand tronc. Avec ces moyens, nous mettrons dans nos contrats assez d'autres capitaux pour nous mettre en état de compléter la ligne aux époques fixées, et vous remarquerez que ces époques sont en avance de celles de notre contrat du 1er juillet 1857.

Je suis, chers messieurs,
Au nom de mes associés et en mon nom,
Votre dévoué,

(Signé,) S. MORTON PETO.

LONDRES, 16 février 1855.

(Double.)

MONSIEUR, — En notre qualité de directeurs nommés par la province du Canada dans le bureau des directeurs de la compagnie du grand tronc du chemin de fer du Canada et comme membre des maisons qui agissent ici comme les agents du gouvernement, nous croyons qu'il est à propos pour nous et peut-être agréable pour vous, que nous vous fissions connaître la position actuelle et l'avenir de la compagnie.

Notre prédécesseur sait que ce fut à la demande de la personne qui représentait ici le gouvernement du Canada alors, qu'en 1853, nous acceptâmes la charge que nous remplissons aujourd'hui au bureau des directeurs. Nous fûmes induits à le faire sur la représentation que le gouvernement désirait nos services dans cette capacité et il nous confirma dans l'impression que le parachèvement de la ligne de chemin de fer en contemplation était un ouvrage destiné à être d'un avantage incalculable pour la province. Nous sentîmes qu'en nous joignant ainsi à la direction nous contribuerions au succès de la souscription, jusqu'à la concurrence au moins de l'influence que le public attache à la coopération de nos maisons, et que nos maisons respectives placeraient des montants considérables de leurs capitaux dans une entreprise où d'autres personnes s'embarqueraient en voyant nos noms à la tête de la liste. Nos maisons respectives se portèrent donc souscripteurs pour un nombre considérable d'actions, avec la conviction que ce serait indubitablement un placement profitable; mais nous devons dire que nous fûmes principalement si non entièrement induits à agir ainsi, et à prendre une part dans les opérations de la compagnie, sous l'impression dans laquelle nous étions que cette démarche de notre part serait agréable au gouvernement et avantageuse à la province, et nous devons ajouter, en réponse à ce qui s'est passé dans le corps législatif, que nos souscriptions n'ont pas empêché que des parts aient été données à tous ceux qui en demandaient et dont l'addition au corps des propriétaires aurait été un avantage pour la compagnie. Nous croyons que la marche que nous avons adoptée a été avantageuse à l'entreprise, et nous ne voyons pas de raisons pour changer d'opinion, quant aux avantages que les parties intéressées retireront de ces travaux, si l'on prend les moyens convenables de les terminer.

Diverses circonstances se sont réunies pour créer des difficultés dans les arrangements financiers de la compagnie. Les changements de l'état de paix à l'état de guerre, de l'état d'abondance à l'état de gêne sur le marché monétaire, de l'activité de la spéculation au doute et à l'incertitude dans l'esprit des capitalistes et des financiers, suffiraient seuls en grand partie pour expliquer les changements d'aspect; — mais à cela il faut ajouter le déficit dans les souscriptions prises en Canada. D'après le prospectus, il était réservé pour £827,600 en parts et en débetures pour les actionnaires des compagnies de chemins de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et de Québec et de Richmond lors de l'union et pour les por-